

Public et prérequis

- Salariés, demandeur d'emploi, bénévoles

Durée

- Sur dossier ou entretien d'une durée moyenne d'une heure.

Principaux contenus

- A partir des preuves du dossier :
 - Vérification des 3 ans d'expérience professionnelle du candidat en rapport avec le titre ou diplôme visé et pour lequel le dossier de recevabilité a été déposé.
 - Formalisation de l'avis d'instruction sur la fiche navette pour recevabilité de la demande de VAE du certificateur

Modalités de la formation

- Présentiel.

Documents administratifs remis

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

VAE : INSTRUCTION A LA RECEVABILITE

Objectifs généraux

- ◆ A la demande du certificateur, apporter notre expertise sur les titres et diplômes Transport/Logistique et Tourisme ainsi qu'un appui technique quant à l'instruction du dossier de recevabilité
- ◆ En tant que certificateur, instruire la recevabilité du candidat et la notifier au candidat.

Les plus de la formation



- ◆ Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants.
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques.
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- ◆ Avis favorable ou défavorable quant à l'instruction du dossier de recevabilité

